

**Commune de
BETSCHDORF**

67660



**COMPTE- RENDU SOMMAIRE DE LA
RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2018**

Sous la présidence de Monsieur WEISS Adrien, Maire

Etaient présents : MM. ANDRES Thomas, BUCHY Martial, EGIZII Marc, Mmes COLSON Caroline, GROSSE Sabine, HAEFFNER Nicole, HUMMEL Jeannine, MM. HOERR Thierry, KLEIBER Jean-Georges, KOEBEL Jean-Claude, Mmes LOGEL Clothilde, MUCKENSTURM Christiane, PFISTER Anne-Marie, PHILIPPS Anne-Sophie, MM. WACKENHEIM Hubert (arrivé à 20h30), WEISS Adrien

Absents excusés : Mme KLIPFEL Aline (procuration à Christiane MUCKENSTURM), MM. MOSSER Laurent (procuration à Clothilde LOGEL), PRINTZ Stéphane (procuration à Adrien WEISS), Mme RIMELEN Marie-France (procuration à Jean-Claude KOEBEL), MM. MATHIAS Jean-Charles, RIBREUX Jérôme

Absents : Mmes BRAYE Brigitte, KREMSER Corinne, PFEIFFER Catherine, SCHNEIDER SUSS Florentine, M. PINHEIRO Sébastien

Secrétaire de séance : Christiane MUCKENSTURM

Nombre de voix délibératives : 16 + 4

◆ ◆ ◆ ◆

Monsieur le Maire sollicite l'inscription d'un point supplémentaire :

- Point 4 : Report du transfert de la compétence eau et assainissement à la Communauté de Communes.
Le Conseil municipal l'y autorise à l'unanimité

◆ ◆ ◆ ◆

**1) VENTE D'UN TERRAIN AU LOTISSEMENT SANDMATT DE
SCHWABWILLER**

Le Conseil municipal APPROUVE à **l'unanimité des voix** la vente du lot n°8 cadastré 326/33 à Monsieur ZITO Jean-Marc.

**2) RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DANS LE CADRE DE
REPLACEMENTS SUR DES EMPLOIS PERMANENTS**

Le Conseil municipal APPROUVE à **l'unanimité des voix** le recrutement d'agents contractuels pour assurer le remplacement de fonctionnaires ou contractuels momentanément indisponibles.
Cette délibération de portée générale vise les agents définis dans l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

3) RÉVISION DU CONTRAT D'UNE ATSEM

Le Conseil municipal APPROUVE à **l'unanimité des voix** la révision du contrat d'une ATSEM dans les conditions définies ci-dessous :

- Coefficient d'emploi : 20/35^{ème} (période scolaire)
- Coefficient de rémunération : 16.41/35^{ème} (annualisation du temps de travail)

4) REPORT DU TRANSFERT DE COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Conseil municipal APPROUVE à **l'unanimité des voix** le report du transfert de compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2026.

DIVERS

Réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales ainsi que de leur gestion :

La loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales réforme intégralement les modalités de gestion des listes électorales et crée un répertoire électoral unique et permanent. Cette réforme entrera en vigueur à compter **du 1^{er} janvier 2019**.

Avec cette réforme, les commissions administratives seront supprimées et des commissions de contrôle seront créées pour effectuer un contrôle a posteriori. Le rôle de la commission de contrôle sera d'examiner les recours administratifs en cas de décisions de refus d'inscription ou de radiation et de contrôler la régularité de la liste électorale.

Cette commission sera composée de 5 conseillers municipaux : 3 de la liste majoritaire et 2 de la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges au Conseil municipal.

La liste des conseillers municipaux prêts à participer aux travaux de la Commission sera transmise par Le Maire au Préfet.

Les noms proposés sont :

- Martial BUCHY
- Sabine GROSSE
- Nicole HAEFFNER
- Thierry HOERR
- Marc EGIZII

Affiché du 6 novembre au 6 décembre 2018

Le Maire
Adrien WEISS

